

Source : <http://sortirdunucleaire.org/Conseil-municipal-de-Mandres-en-Barrois-sous>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! >
CIGEO/Bure - Suivez la campagne > **Conseil municipal de Mandres-en-Barrois sous haute tension**

18 mai 2017

Conseil municipal de Mandres-en-Barrois sous haute tension

Le jeudi 18 mai, les onze conseillers municipaux du village de Mandres-en-Barrois (Meuse) étaient invités, à la demande du maire, à se prononcer à nouveau sur la cession du bois Lejuc à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). Un appel à rassemblement avait été lancé par les habitants et opposants.

Village militarisé, personnes autorisées à entrer triées sur le volet, conseillers touchés par des conflits d'intérêt ayant pris par au vote et violences policières..., c'est dans cette ambiance plus que tendue que le conseil municipal à valider une nouvelle fois l'échange du bois Lejuc au profit de l'ANDRA à 6 voix contre 5.

Mais ce vote ne change rien à la détermination des opposants et habitants, qui appellent à venir renforcer la lutte sur place.

[Voir le fil info de la soirée ici](#)

En 2013, les habitants de Mandres-en-Barrois, près de Bure, avaient refusé de céder à l'Andra le Bois Lejuc, leur forêt communale, en échange d'autres parcelles. L'Andra comptait installer dans ce bois les puits d'aération de la poubelle nucléaire CIGÉO.

Le 2 juillet 2015, le conseil municipal de Mandres, convoqué à 6h du matin dans une salle gardée par des vigiles, a fini par voter à bulletins secrets la cession du Bois Lejuc à l'Andra par 7 voix sur 11. Pourtant, plusieurs conseillers municipaux étaient [en situation de conflit d'intérêt latent en raison des liens qu'ils entretenaient avec l'Andra](#) et n'auraient pas dû prendre par au vote. Par ailleurs, les règles du vote à bulletins secrets n'avaient pas été respectées.

C'est sur ce fondement que le tribunal administratif de Nancy, saisi par 4 habitants de Mandres, a annulé cette délibération le 28 février, remettant en question la propriété de l'Andra sur le Bois Lejuc. La commune a été enjointe d'adopter une nouvelle délibération sous 4 mois ou de rompre le contrat qui la lie à l'Andra.

Village militarisé, personnes autorisées à entrer triées sur le volet, conseillés touchés par des ayant pris par aux votes et violences policières..., c'est dans cette ambiance plus que tendue que le conseil municipal à valider une nouvelle fois l'échange du bois Lejuc au profit de l'ANDRA à 6 voix contre 5.

Ce vote ne change rien à la détermination des opposant-es à protéger le Bois Lejuc de la destruction et à contrer les travaux de l'Andra et l'implantation de Cigéo. D'ores et déjà, des habitants ont annoncé le dépôt de nouveaux recours. Les associations appellent à venir renforcer la lutte et soutenir les militants qui occupent actuellement le bois ([voir le communiqué commun](#)) et à participer massivement aux [300 000 pas vers Saint-Dizier organisés ce 20 mai](#).